

Nantes, le 11 juillet 2025

Madame, Monsieur,

Vous vous êtes inscrit(e) pour l'année scolaire 2025-2026 dans notre établissement. Vous trouverez ci-après les informations concernant la prochaine rentrée scolaire.

RENTREE SCOLAIRE

La rentrée scolaire aura lieu selon le planning ci-dessous :

Lundi 1er septembre 2025	Heures d'accueil	Mardi 2 septembre 2025	Heures d'accueil
<u>2ndes BAC PRO ASSP/GALT</u> Les élèves seront libérés à 12h00. Cours à partir du 2 septembre	9h00	<u>1ère STMG</u> Les élèves seront libérés à 11h25. Cours à partir du 3 septembre	9h00
<u>1ères BAC PRO AGOrA, OTM et ASSP</u> Les élèves seront libérés à 12h20. Cours à partir du 2 septembre	10h00	<u>1ère Générale et 1ère ST2S</u> Les élèves seront libérés à 12h20 Cours à partir du 3 septembre	10h00
<u>2ndeGT</u> Journée d'accueil : prévoir un pique-nique Les élèves seront libérés à 16h30 Cours à partir du 2 septembre	10h30	<u>Term Générale et Term ST2S</u> Les élèves seront libérés à 15h15. Cours à partir du 3 septembre	13h00
<u>3PM</u> Les élèves seront libérés à 16h10. Cours à partir du 2 septembre	13h30	<u>Term STMG</u> Les élèves seront libérés à 16h10. Cours à partir du 3 septembre	14h00
<u>Term BAC PRO AGORA, OTM et ASSP</u> Les élèves seront libérés à 16h10. Cours à partir du 2 septembre Accueil des apprentis de TASSP à 8h25	14h00		

Les élèves devront se rendre dans l'amphithéâtre du lycée en respectant les horaires indiqués.
La restauration débutera le mardi 2 septembre.

Photos lycéens : le lundi 8 septembre 2025

Journée de Cohésion des 3PM : le jeudi 4 septembre (Prévoir un pique-nique)

Journées d'intégration des Sdes GALT : le mardi 2 septembre

Journées d'intégration des Sdes ASSP : le mardi 2 septembre et le jeudi 4 septembre après-midi
Distribution des tenues professionnelles en 2^{nde} ASSP le mardi 2 septembre (prévoir un sac)

LES MANUELS SCOLAIRES

Ils sont subventionnés par la Région des Pays de la Loire.

Le jour de la rentrée, chaque élève devra impérativement apporter : un sac et un chèque de caution de 80€ libellé à l'ordre de OGEC Groupe Talensac. Sans le chèque de caution, l'élève ne recevra pas de livres.

En cas de perte en cours d'année d'un manuel, ce dernier sera facturé à la famille.

Le chèque de caution sera rendu lors du retour des manuels en fin d'année ou en cours d'année, en cas de départ de l'établissement.

CERTIFICATION CAMBRIDGE 1^{ère} et Terminale LGT

Un prélèvement mensuel en supplément des frais de scolarité sera réalisé sur 9 mois (année de 1^{ère}) pour tous les élèves inscrits à cette certification. Le coût de cette formation est de 350€.

ORDINATEUR PORTABLE à l'ENTRÉE en 2^{nde}

La Région Pays de la Loire veut créer les meilleures conditions de réussite pour les lycéens.

Pour pouvoir bénéficier d'un ordinateur portable à l'entrée en 2^{nde}, vous devez vous préinscrire sur le site de la Région des Pays de la Loire : www.monordialycee.fr

Le **mercredi matin 24 septembre**, la Région Pays de la Loire fournira ainsi gratuitement un ordinateur portable aux lycéens de seconde qui en auront fait la demande.

Pour les niveaux 1^{ère} et Terminale, certains enseignements nécessitent l'utilisation de l'outil informatique. Il peut donc être demandé aux élèves d'apporter leur ordinateur de la région. Il est donc nécessaire de s'assurer de son bon fonctionnement.

LES CASIERS

Des casiers sont à la disposition de ceux qui le désirent. La demande devra être faite auprès de la Vie Scolaire. Le tarif annuel est de 15€. Le chèque devra être remis en septembre, en échange des clés. Des précisions vous seront données le jour de la rentrée. En cas de détérioration ou de perte des clés, une facturation sera établie.

COMPTABILITE

Début octobre, vous recevrez une seule facture annuelle dans laquelle vous trouverez :

Les contributions, la demi-pension, les détachables (dont les montants ne seront connus qu'à la rentrée) et les remises éventuelles.

Seront également indiquées les modalités de paiement que vous aurez initialement prévues dans le document financier.

Il n'y aura pas d'envoi de factures papier. Elles seront consultables et téléchargeables sur le site Ecole Directe : www.ecoledirecte.com

Sur ce site, vous pourrez également suivre l'état de votre compte tout au long de l'année et procéder à des règlements par carte bancaire.

L'identifiant et mot de passe vous seront communiqués début septembre

Les Réductions

Les familles ayant plusieurs enfants scolarisés au lycée :

- 10 % sur la contribution familiale du 2^{ème} enfant,
- 20 % sur la contribution familiale du 3^{ème} enfant.

Les Aides

- Les Bourses Nationales de lycée : toutes les familles qui souhaitent bénéficier d'une bourse doivent déposer une nouvelle demande de bourse à la rentrée scolaire quel que soit le niveau de scolarité des élèves. Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter Mme CHATEL : annechatel@talensac.com
- Le Fonds Social Lycéen : sous condition de ressources, les dossiers se feront en décembre 2025.

Pour toutes difficultés financières que vous pourriez rencontrer dans l'année, le service comptabilité est à votre disposition, pour convenir ensemble d'un rendez-vous ou d'un échange concernant toute situation.

ASSURANCE SCOLAIRE

L'établissement a opté pour une formule de groupe de l'assureur : Mutuelle St Christophe.

L'élève est assuré du jour de la rentrée 2025 à la veille du jour de la rentrée 2026.

Pour plus d'informations sur l'assurance scolaire, connectez-vous sur l'espace parents du site

www.saint-christophe-assurances.fr – rentrée scolaire 2025/2026 - les garanties – entrer le code postal : 44000

- choisir l'établissement : Talensac.

RESTAURATION

La restauration est un service facultatif, assurée au sein du Lycée Talensac par la société API.

Les lycéens bénéficient d'une cafétéria et d'un self (sauf les niveaux 3^{ème} et 2^{nde} qui auront accès uniquement au self du lundi au jeudi et accès à la cafétéria uniquement le vendredi)

Le prix du repas sera au maximum de 7,5 € pour un repas complet.

Dans un souci écologique, il n'y a pas de canettes ou de gobelets à la cafétéria. Des fontaines à boissons sont mises à disposition des élèves au foyer des lycéens. Chaque lycéen devra se munir de sa gourde personnelle pour la remplir à la fontaine.

Une carte est remise à chaque lycéen en début d'année. Elle doit être utilisée pour toute consommation. En cas de perte, le remplacement de celle-ci vous sera facturé 10€.

Pour alimenter cette carte, un premier versement d'un montant de 100€ devra nous être remis avant le 22 août (sauf si déjà remis à l'inscription). Il sera encaissé début septembre.

Il vous est demandé de créditer cette carte régulièrement :

- Soit en déposant un chèque bancaire ou postal, dès son arrivée le matin, dans la boîte aux lettres « Service Comptabilité », située à l'entrée du couloir administratif.

- Soit par carte bancaire avec vos identifiants Ecole Directe,

Les versements en espèces doivent rester dans la mesure du possible exceptionnels. Ils sont à remettre en personne à la comptabilité lors de la récréation du matin.

Nous vous précisons que le lycéen ne pourra pas déjeuner si sa carte n'est pas créditée.

LES BLOUSES

Nous demandons de prévoir l'achat d'une blouse (en coton, blanche, manches longues) pour les cours en laboratoire des classes :

- 3^{ème} Prépa Métiers et Bac Pro ASSP

- 2^{nde} Générale et Technologique, Premières Générale et ST2S, et Terminales Générale et ST2S.

ANIMATION PASTORALE

Les élèves de 3^{ème} et de 2^{nde} ont un temps dédié dans leur emploi du temps.

Des actions de partage/solidarité et des temps de prière sont proposés à tous les lycéens.

SERVICE PSYCHOLOGIE

Une psychologue est présente selon un planning fourni en début d'année. La prise de rendez-vous se fait auprès de Mme SARZEAUD – Responsable du service éducatif.

Un courrier est annexé à cette circulaire.

JOURNEES « PORTES OUVERTES »

Les portes ouvertes du lycée sont prévues le samedi 29 novembre 2025, le samedi 7 février 2026 de 9h00 à 13h00 et le mercredi 29 avril 2026 de 15h30 à 18h00.

Les portes ouvertes de l'internat sont prévues le samedi 7 février 2026 de 9h00 à 13h00 et le mercredi 29 avril 2026 de 16h00 à 18h30.

La présence des élèves est obligatoire sur une des JPO selon un planning établi par les responsables pédagogiques et les coordinatrices d'internat.

Pour information :

Les portes ouvertes du Campus Talensac sont prévues le samedi 6 décembre 2025 et le samedi 7 février de 9h00 à 13h00

Le Salon de l'Etudiant aura lieu les 28 et 29 novembre 2025 au Parc des expositions de La Beaujoire.

REUNION D'INFORMATIONS

Une réunion par filière sera proposée courant septembre. Les dates sont consultables sur le site internet : [cliquez ici](#)

INFORMATIONS DIVERSES

Disponibles sur le site internet : liste des fournitures, circulaires Parkours, dates des stages,... : [cliquez ici](#)

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet ou sur le lien suivant : [cliquez ici](#)

RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A RETOURNER A L'ETABLISSEMENT

Pour le 21 août 2025	<input type="checkbox"/> Chèque de 100 € pour la restauration à l'ordre de « OGE C GROUPE TALENSAC » <input type="checkbox"/> Exeat (Certificat de fin de scolarité pour les élèves arrivant d'un autre établissement)
Pour la rentrée	<input type="checkbox"/> 1 chèque de caution de 80€ pour les livres <input type="checkbox"/> 1 chèque de caution de 40€ pour le livre Cambridge (uniquement en classe de 1 ^{ère})